Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Marc CHAUCHARD
Tél : 01.49.55.42.69
fax : 01.49.55.40.06
marc.chauchard@educagri.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2124

Date: 27 septembre 2011

Date de mise en application : à partir de la rentrée scolaire 2011 pour la session d'examen 2013

Annule et remplace : notes de service DGER/POFEGTP/N96/N2109 du 18 septembre 1996 et DGER/POFEGTP/N97/N2039 du 26 mars 1997
Nombre d'annexe : 2

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

à
Mesdames, Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles» : instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7 et aux périodes de formation en milieu professionnel.

Bases juridiques :
Arrêté du 5 mai 2011 portant création de la spécialité «productions horticoles» du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance
Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF
Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relatives aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles E5, E6 et E7 pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles».

Mots-clés : Evaluation, CCF, Baccalauréat professionnel, productions horticoles

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Cette note de service a pour objet de préciser :

- les modalités des périodes de formation en milieu professionnel,
- la mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles» qui valident les capacités professionnelles C5 à C13 du référentiel de certification.

Elle comporte deux annexes : la grille d'évaluation de l'épreuve E6 (pour tous les candidats) et la grille d'évaluation de l'épreuve E7 (pour les candidats hors CCF).

1. Epreuve E5 : choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification :

C5 : Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'un processus de production horticole.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF. Elle est affectée du coefficient 2.

A partir d'un ou plusieurs thème(s) technique(s), le sujet comprend des questions mobilisant des références scientifiques et techniques ainsi qu'un nombre restreint de documents. Ceux-ci se rapportent au secteur horticole et sont de natures variées (articles techniques, schémas, tableaux d'analyse/de résultats, graphiques…). Les documents peuvent constituer des annexes à rendre.

Le sujet s'appuie sur une ou plusieurs situations techniques concrètes. Il comporte obligatoirement plusieurs types de questions relatives à l'explicitation de notions présentes dans les documents, à la mobilisation par le candidat de références techniques, biologiques, écologiques, agronomiques, faisant appel à son expérience professionnelle et à des raisonnements sur les choix techniques.

La correction est effectuée par :

- un enseignant de sciences et techniques horticoles ou d'agronomie.
- un enseignant de biologie-écologie.

2. Epreuve E6 : expérience en milieu professionnel

Cette épreuve valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :
C6 : Analyser l'activité horticole dans son environnement socioprofessionnel.
C7 : Communiquer en situation professionnelle.

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 10 à 15 pages annexes incluses, rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation horticole durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines obligatoires pour les candidats de la voie initiale scolaire. Cette formation en milieu professionnel doit permettre au candidat de participer à des activités horticoles dont il analyse, dans un contexte de durabilité, les conditions de mise en œuvre et d'adaptation au contexte professionnel.

Le candidat mobilise des outils méthodologiques acquis dans le module MP1 en lien avec l'ensemble des modules professionnels.

Dans le document, le candidat :

- situe et analyse l'activité horticole dans l'organisation et son environnement,
- présente trois situations professionnelles vécues en milieu professionnel dont au moins deux vécues au cours de son stage de 8 semaines :
  - une relative à la conduite de chantier et à l'organisation du travail,
  - une autre relative à la conduite d'un processus de production,
  - une troisième, au choix du candidat, qui doit être en relation avec le référentiel professionnel.

Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant en est acteur au sein de l'organisation. Il en justifie le choix et fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

Tout candidat sans dossier ne pourra prétendre à être interrogé oralement et par conséquent à passer l'épreuve E6.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Un exposé d'une durée maximale de 10 minutes. Il doit permettre au candidat de présenter et d'analyser l'une des situations professionnelles vécues en la situant dans le contexte socioprofessionnel de l'organisation.

- Un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes portant sur l'exposé.

Lors de l'exposé, le candidat présente le fonctionnement de l'organisation dans son contexte et une des situations professionnelles vécues de son choix. Il précise les capacités que les activités lui ont permis de développer ou d'acquérir.
L'entretien porte en priorité sur l'exposé et peut s'étendre aux autres situations professionnelles vécues.

L'évaluation

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée (cf. annexe 1), permettant d'attester les capacités visées par l'épreuve E6. Toutes les capacités intermédiaires sont évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral.
Les examinateurs prennent connaissance du dossier écrit avant l'épreuve et apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du dossier.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques horticoles,
- un professionnel du secteur, son absence ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

3. Épreuve E7: Pratiques professionnelles

Elle valide les capacités C8 à C13 du référentiel de certification.
C8 : Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité
C9 : Mettre en œuvre les équipements horticoles
C10 : Choisir les végétaux et produits horticoles cultivés
C11 : Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes
C12 : Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier
C13 : S'adapter à des enjeux professionnels
Elle est affectée du coefficient 5.

a. Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 6 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans le baccalauréat professionnel spécialité «productions horticoles» (sciences et techniques horticoles, agronomie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques sociales et de gestion) sont en charge de l'évaluation.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CCF - EPREUVE E7

CCF	Capacité du référentiel de certification	Coefficient	Modalités d'évaluation
CCF 1	C8 - Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité	**1**	Pratique et orale
CCF 2	C9 - Mettre en oeuvre les équipements horticoles	**1**	Pratique explicitée
CCF 3	C10- Choisir les végétaux et les produits horticoles cultivés	**0,5**	Pratique et oral
CCF 4	C11- Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes	**1**	Dossier et oral
CCF 5	C12- Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier	**1**	Ecrit
CCF 6	C13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	**0,5**	A l'initiative de l'équipe pédagogique
Total		**5**	

Remarque : *Une ou plusieurs situations d'évaluation élaborées pour les CCF de l'épreuve E7 peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA «Travaux horticoles». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation sont différents et il est nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.*

Remarque : *Les CCF qui permettent de valider les capacités C8 à C13, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.*

- **Le CCF 1**

Ce CCF valide la capacité ***C8 : Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.***

Il prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Il s'appuie sur la réalisation d'un chantier manuel ou mécanisé en vraie grandeur.

A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :

- d'observer et d'apprécier la situation professionnelle dans son contexte,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux dans le temps imparti,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements et le respect des réglementations en vigueur,

- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

La durée du CCF1 est fixée par les enseignants de sciences et techniques horticoles et de sciences et techniques des équipements, organisateurs et évaluateurs de l'épreuve. Un professionnel peut y être associé, son absence n'invalide pas le CCF.

- **Le CCF 2**

Ce CCF valide la capacité ***C9 : Mettre en œuvre les équipements horticoles.***

Il prend la forme d'une pratique explicitée sous forme orale et/ou écrite ou bien écrite (notamment si l'effectif de la classe et/ou la difficulté due à l'environnement scolaire ne permet pas de proposer des situations pratiques significatives).

A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable, par exemple :
- de réaliser une intervention pratique de maintenance à partir d'une fiche d'intervention,
- d'expliquer oralement ou par écrit sa logique d'intervention,
- de formuler un diagnostic et de proposer une solution.

A partir d'un sujet écrit, le candidat doit être capable par exemple :
- d'effectuer une analyse de données,
- d'expliquer le fonctionnement d'un matériel en utilisant des connaissances scientifiques,
- de réaliser un choix raisonné de matériel en fonction d'une situation professionnelle donnée.

- **Le CCF 3**

Ce CCF pratique et oral évalue la capacité ***C10 : Choisir les végétaux et les produits horticoles cultivés.***

Le CCF comprend trois étapes pour prendre en compte la saisonnalité des produits horticoles et la diversité de la palette végétale en horticulture. Il s'agit d'une épreuve de reconnaissance d'échantillons et de connaissance des végétaux permettant d'évaluer la capacité à choisir des végétaux. Il est mis en œuvre par le professeur de sciences et techniques horticoles. L'apprenant doit être mis en situation de reconnaître, d'identifier et de caractériser, au minimum, un total de 30 échantillons frais en prenant en compte les conditions de culture et de mise en marché.

- **Le CCF 4**

Ce CCF valide la capacité ***C11 : Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes.***

Il prend la forme d'un oral avec pour support un dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'un système de culture horticole étudié lors des séquences de formation en milieu professionnel ou sur l'exploitation de l'établissement ou du maître d'apprentissage.

Le dossier technique :
Le dossier technique est individuel. Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations culturales mises en œuvre au cours d'un cycle cultural complet et d'un diagnostic technique du processus de production.
- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence la cohérence d'ensemble du processus de production retenu et son insertion dans le système de culture, les principaux résultats technico-économiques liés à ce processus de production au niveau de l'organisation, les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, d'analyser et d'échanger, lors de l'oral, les décisions techniques prises au sein de l'organisation.

Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'organisation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, données issues de visites, etc.).

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.
Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

L'oral :
A partir d'une question tirée au sort portant sur une opération du processus de production, le candidat doit être capable de présenter cette opération technique, d'analyser et de discuter les décisions techniques au niveau de l'organisation, en prenant appui sur son dossier technique.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :

- situer la place et l'importance de cette opération dans le processus de production,
- expliquer les modalités de mise en oeuvre de cette opération et justifier les choix réalisés.
- analyser l'insertion de ce processus de production dans le(s) système(s) de culture mis en œuvre,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

- **Le CCF 5**

Ce CCF valide la capacité ***C12 : Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier*****.**

Ce CCF, de coefficient 1, prend la forme d'une étude de cas sous la forme d'un écrit de 2 heures.
Les questions doivent permettre de tester l'acquisition des différentes capacités et s'appuient sur des exemples professionnels concrets.

- **Le CCF 6**

Il est relatif à la capacité ***C13 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers****.*

Ce CCF a pour coefficient 0,5. Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs du module d'adaptation professionnelle proposé par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NS DGER/SDPOFE/N2010-2078 du 23 juin 2010).

b. Pour les candidats hors CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Elle a pour support un dossier technique et économique relatif aux connaissances et aux compétences acquises en milieu professionnel
Le dossier du candidat porte sur :

- La conduite d'un processus de production : mise en œuvre, résultats techniques et économiques (C8, C11)
- L'organisation horticole où elle est mise en œuvre, sa gestion et son adaptation (C12, C13)
- La mobilisation du matériel végétal et des équipements horticoles pour assurer la production (C9, C10)

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques horticoles,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur.

Les membres du jury prennent connaissance du dossier du candidat avant l'épreuve et posent une série de questions permettant de vérifier l'atteinte des capacités visées par l'épreuve.

L'oral comprend deux parties :

- Un exposé du candidat sur ses connaissances et compétences acquises lors de sa formation en milieu professionnel prenant appui sur son dossier (10 min maximum)
- Les réponses aux questions relatives au dossier posées par le jury (20 min maximum)

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée (cf. annexe 2).

4. Précisions sur la formation en milieu professionnel

Pour la voie scolaire :

La formation en milieu professionnel peut se faire dans différentes organisations horticoles : exploitation, entreprise, serre d'une collectivité locale, association, atelier protégé, station d'expérimentation, notamment. Cette variété des lieux de stage doit être validée par l'équipe pédagogique qui vérifiera la faisabilité de la formation dans le ou les organisation (s) horticole (s) : taille minimale de la structure d'accueil, production horticole représentative, encadrement…

Pour les candidats de la voie initiale scolaire :
Le stage principal, d'une durée minimale de 8 semaines et donnant lieu à la rédaction du dossier, est réalisé dans une organisation en relation avec le projet professionnel de l'apprenant. D'autres stages complémentaires peuvent être organisés en fonction des supports professionnels mis en œuvre par l'établissement de formation, y compris celui choisi pour le module d'adaptation professionnelle (MAP). Ils sont fortement recommandés pour élargir le socle de la formation professionnelle horticole des apprenants.

Pour la formation par alternance :

Il est fortement recommandé d'élargir la formation professionnelle des apprenants en organisant en accord avec les maîtres de stage ou les maîtres d'apprentissage des stages dans d'autres organisations horticoles.

Le sous-directeur des politiques

de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

ANNEXE 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE « E6 » DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL «PRODUCTIONS HORTICOLES»

Session : **Nom :** **Prénom :**

L'écrit et l'oral ne font pas l'objet d'une notation séparée. Cette grille permet d'attribuer une note globale d'épreuve.

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères au moment de l'épreuve	Ecrit et/ou oral				Note
C6 : Analyser l'activité horticole dans son environnement socioprofessionnel	C6.1- Présenter le fonctionnement de l'organisation dans son environnement.	- choix des informations présentées - référence à des données cohérentes - présentation des différentes composantes de l'organisation et mise en relation - prise en compte de l'environnement professionnel - présentation synthétique du fonctionnement - identification des principaux points forts et points faibles	**- -**	**-**	**+**	**+ +**	**/6**
	C6.2- Analyser les activités horticoles réalisées dans le cadre de l'organisation.	- présentation des situations professionnelles vécues - description des différentes opérations et des moyens mis en œuvre - justification des pratiques professionnelles					**/6**
	C6.3- Identifier les adaptations de la production horticole aux objectifs de durabilité.	- prise en compte des différentes dimensions de la durabilité dans les activités horticoles présentées - proposition d'un point de vue sur la prise en compte de la durabilité - justification de ce point de vue - pistes d'amélioration, d'évolution					**/3**
C7 : Communiquer en situation professionnelle	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires.	- pertinence et actualité des informations présentées - appropriation des affirmations formulées					**/2**
	C7.2- Rendre compte de son activité. C7.3- Communiquer en interne et avec les partenaires.	Communication individuelle - clarté du message - qualité de l'échange - cohérence de l'argumentation - maîtrise du langage professionnel Communication dans l'organisation - support de communication - circulation de l'information					**/3**
		Note en points entiers	**/20 points**				

Appréciation :

Date : **Signatures :**

ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE PONCTUELLE E7 DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL «PRODUCTIONS HORTICOLES»

SESSION : **NOM :** **PRENOM :**

	Capacités	Critères	Observations	Note
Exposé du candidat	C8 – Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité C9 – Mettre en œuvre les équipements horticoles C10 – Choisir les végétaux et les produits horticoles cultivés	- Pertinence et qualité de l'exposé - Mobilisation de références techniques et économiques - Valorisation du vécu professionnel et de l'expérience acquise		**/8**
Réponses aux questions posées par le jury	C11 – Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes C12 – Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier C13 – S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	- Pertinence du raisonnement et exactitude des réponses - Mobilisation de références techniques et économiques - Valorisation du vécu professionnel - Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire		**/12**
		Note en points entiers		**/20**

Appréciation générale

Date : **Signatures :**